

devenant un instrument de monopole et d'abus des manœuvres, dont l'effet est de hausser au-dessus de leurs proportions naturelles des denrées les plus nécessaires à la subsistance du peuple.

Cet état était un acte d'émancipation en faveur du prolétariat intelligent, de l'artisan courageux mais pauvre. On lui suscita, dans la pratique, de nombreuses difficultés. Mais il n'en resta pas moins le germe des résolutions prises quinze ans plus tard par l'Assemblée constituante. Celle-ci reprit l'œuvre de Turgot en l'exagérant. Au lieu de stipuler la liberté du travail, elle en décréta l'anarchie. Il fallait marcher avec mesure dans la voie du progrès pour ne point léser des intérêts nombreux, respectables; elle s'y précipita. Vingt ans et plus passèrent avant que l'ordre se fit dans les questions de travail et de salaire, vingt ans de pertes qui, à l'heure présente, ne sont pas encore réparées. Ainsi a fait en toute chose la Révolution, détournée de ses voies généreuses et sages par des hommes de violence et d'utopie. A l'exemple des natures de l'Abyssinie, ils jetèrent l'arbre à terre pour en cueillir les fruits.

LAFFITE.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'agence Havas nous transmet les télégrammes suivants :

SUÈDE.

Stockholm, 2 février.

Il a été présenté à la Chambre des députés un projet de réorganisation de l'armée qui établit l'obligation générale du service. L'armée serait divisée en trois catégories. La première, formée des jeunes gens de 22 à 25 ans, comprendrait 125,000 hommes; la seconde, formée des jeunes gens de 26 à 30 ans, comprendrait 120,000 hommes; enfin la réserve, formée par les hommes de 30 à 50 ans, serait de 300,000 hommes.

AUTRICHE.

Vienne, 3 février.

Une crise ministérielle a éclaté. Le comte Belcredi a donné sa démission parce qu'il refuse de présenter au Reichsrath l'arrangement avec la Hongrie comme un fait accompli. Il veut que les provinces situées au-delà de la Leitha soient appelées à donner leur vote sur cette question. M. de Beust, au contraire, veut que l'on convoque un Reichsrath restreint suivant la charte de février, en accordant d'avance les concessions demandées par la Hongrie.

ITALIE.

Florence, 3 février, soir.

Le deuxième bureau de la Chambre des députés a aussi repoussé le projet concernant la liberté de l'Eglise et la liquidation des biens ecclésiastiques. Il ne reste plus à connaître que la décision du 1^{er} bureau.

L'Opinion croit que le ministre ne prendra de détermination qu'après la discussion publique du projet à la Chambre.

Le *Nuovo diritto* dément catégoriquement les bruits de crise ministérielle.

La *Nazione* déclare dénué de tout fondement le bruit que le ministre ait proposé la dissolution de la Chambre.

Le baron de Hubeck, ambassadeur d'Autriche près la Cour de Florence, est arrivé.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix.

Paris, 3 février.

Le conseil d'Etat se réunira demain sous la présidence de l'Empereur, pour délibérer sur le projet de réorganisation de l'armée. On dit qu'il sera, dans la même séance, saisi du projet de loi relatif à la presse. Le fait est possible, mais je ne puis vous l'affirmer. Il ne subsiste plus de doute dès à présent sur l'extension du droit de réunion comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire : le droit de réunion

sera permanent pour tous les intérêts commerciaux et industriels; il pourra s'exercer pour les intérêts politiques pendant la période électorale. C'est là, à nos yeux, un progrès immense et en même temps sagement réglé.

A propos de la loi sur la presse, je ne dois pas oublier de vous dire qu'il est aussi question, soit de la diminution du droit de timbre qui serait également applicable à tous les journaux politiques ou non, soit de la création d'un droit unique de poste, ou de colportage. On parle aussi de la réorganisation du *Moniteur* qui, au lieu de constituer une concurrence permanente et belliqueuse contre les autres journaux, serait réduit au rôle de feuille exclusivement officielle. Inutile de dire avec quelle satisfaction cette petite réforme serait accueillie des journaux de Paris et des départements.

J'ai entendu aussi parler de la création d'un bureau de la presse, placé dans le ressort du ministère d'Etat. Ce serait M. Rouher qui en aurait eu l'idée; mais il n'y aurait encore rien de décidé.

Il est de nouvelle question de la nomination du général Fleury comme gouverneur général de l'Algérie. Le maréchal de Mac Mahon serait nommé commandant en chef de la garde impériale et le maréchal Regnaud de St-Jean d'Angely grand-chancelier de la Légion d'Honneur.

C'est demain lundi à minuit qu'aura lieu la clôture de l'opération de la révision des listes électorales. L'impressionnement des électeurs n'est pas aussi vif ni surtout aussi général que le désirerait le parti démocratique.

Le *Progress* de Lyon soutient le droit de M. Jules Favre, député de Lyon, de se porter candidat, et le *Progress* nous semble tout aussi compétent, si ce n'est plus que les journaux parisiens pour juger la question: « Nous félicitons sincèrement, dit-il, M. Jules Favre d'avoir maintenu sa candidature. » C'est aussi notre avis.

Nous avons aujourd'hui à Paris une magnifique journée de printemps: température douce, ciel bleu, soleil éclatant; aussi les magasins de nouveautés annoncent déjà la mise en vente des articles de printemps.

CH. CAHOT.

Paris, 4 février.

Vous savez que les débats des séances générales du conseil d'Etat ne sont pas publics et que la publicité en est interdite aux journaux: par conséquent nous ne pourrions connaître que par des indiscrétions ce qui aura pu se passer à la séance d'aujourd'hui présidée par l'Empereur. La délibération paraît devoir porter uniquement sur le projet de loi relatif à la réorganisation de l'armée, dont les dispositions différencieraient profondément de celles qui étaient exposées dans la longue note du *Moniteur*. Le point principal a été modifié et le gouvernement reconnaît aux Chambres le droit de voter annuellement le chiffre de la réserve, comme elles fixent celui du contingent. D'après l'*Etendard*, l'exonération est maintenue; la substitution est permise, et la durée du service est fixée à six ans dans l'armée active, trois ans dans la réserve et neuf ans dans la garde nationale mobile.

Le projet de loi sur la presse ne serait pas encore prêt; ce retard est motivé d'abord par l'importance de la question qui a dû être étudiée sous toutes ses formes et dans les plus minutieux détails, ensuite par la nécessité reconnue de la compléter dans ses conséquences. La première de ces conséquences a été l'examen de la suppression de l'autorisation préalable, puis sont venues les questions de timbre, de cautionnement, de colportage, et enfin une des plus graves, à notre sens, celle de la suppression des brevets d'imprimeurs.

Le gouvernement a-t-il voulu abaisser toutes les entraves qui gênaient la liberté d'écrire et ne veut-il conserver de la législation de 1835 que la juridiction des tribunaux correctionnels et les droits de

cautionnement et de timbre? Nous n'osons pas croire que la réforme soit si radicale. Les meilleurs esprits sont encore divisés sur la portée des réformes de janvier. Ainsi hier soir, dans une réunion où l'on causait de toutes les questions politiques qui s'y rattachent, j'entendis un ancien magistrat, très-dévoté à l'Empire, se réjouir de ce que les décrets du 19 restreignaient les concessions du 21 novembre 1860. En de ses interlocuteurs l'interrompit vivement et soutint que l'initiative de l'Empereur ne constituait pas seulement un immense progrès auquel doivent applaudir tous les libéraux, mais encore était un véritable coup d'Etat européen. Le sens de cette expression est facile à saisir. Ce serait un avertissement donné aux gouvernements étrangers qui pourraient nourrir contre la France des sentiments hostiles: il leur ferait comprendre qu'une plus étroite alliance entre le gouvernement et la nation rendra l'une et l'autre plus redoutables. Puis, si l'on a reproché au gouvernement français de comprimer chez lui les libertés politiques, pendant qu'il favorisait au-dehors la révolution, et de ne faire du libéralisme que pour l'exportation, tous ces griefs tomberont d'eux-mêmes devant le cautionnement de l'édifice.

Je ne fais, bien entendu, que résumer un fragment de conversation: vous pouvez juger vous-même quelle est l'hypothèse la plus raisonnable.

On dit que le projet de sénatus-consulte dont le Sénat sera saisi au début de la session étend ses attributions pour le contrôle des lois déjà votées par le Corps législatif.

Les dépêches d'Espagne affirment que le maréchal Narvez ne songe pas à ajourner les élections et que l'état de siège sera levé à la veille du scrutin. Nous sommes curieux de juger ce que seront des élections ainsi préparées sous le règne de la loi martiale.

Nous avons eu aujourd'hui une bourse ferme et active: il est probable que grâce à de nombreux achats qui rendent les titres plus rares sur la place, le 3 0/0 atteindra le cours de 70 à la fin de la semaine.

Une épidémie de grippe, de rhumes, d'extinctions de voix sévit en ce moment dans le monde du théâtre. *Sardanapole*, qui devait définitivement être joué ce soir au théâtre lyrique, est encore ajourné à cause d'une indisposition de Mlle Nilsson. Une autre indisposition fait aussi ajourner la reprise de *l'Aventurière* que le théâtre français annonçait pour ce soir.

M. E. de Girardin reparait dans la lice dramatique: il va prochainement faire représenter la *Fille du millionnaire* au théâtre Saint-Germain.

CH. CAHOT.

Emeute de Marchienne (Belgique)

On lit dans le *Journal de Charleroi*, sous la date du 2 février:

« Une grève s'est déclarée hier, dans la matinée, presque instantanément dans toutes les usines métallurgiques, depuis Marchienne jusque et y compris l'établissement de Couillet. La cause de cette grève doit être uniquement attribuée à la réduction de 10 0/0 sur les salaires, affichée dans toutes les usines comme devant avoir lieu à partir du 1^{er} février, réduction motivée, on le sait par le triste état de l'industrie métallurgique.

« Sous l'influence de la première excitation quelques actes reprehensibles ont été commis à la Société de Morceau-sur-Sambre et au laminoir Wilmart, à Marchienne, au laminoir Wilmart et chez M. Victor Gilliaux. Les ouvriers ont exigé que les feux fussent éteints. A part cela, leurs manifestations se sont bornées à des promenades et à des chants. A la suite de pourparlers bienveillants et où la confiance réciproque s'est entièrement rétablie entre les ouvriers et M. Smits, directeur de Couillet, il été convenu que les travaux

reprendraient lundi dans cette usine. On pense, du reste que la grève sera de courte durée et le travail sera repris lundi à peu près partout.

On mande de Marchienne, lundi: « Hier soir, dimanche, quelques rassemblements ont été dissipés sans effusion de sang. Quelques arrestations ont été opérées. »

« Le travail reprend presque partout. »

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Le Conseil municipal se réunira jeudi prochain à cinq heures. Voici l'ordre du jour de cette séance:

1. Demande de modifications au tarif d'octroi;
2. Traité à faire avec la caisse des dépôts et consignations pour l'emprunt de 300,000 fr. autorisé en 1856;
3. Supplément de crédit pour le service des Eaux;
4. Cahier des charges pour l'entretien des pavés;
5. Soumission pour l'entretien du mobilier de la mairie;
6. Divers crédits supplémentaires;
7. Demande d'un troisième commissariat de police;
8. Achat d'un nouveau terrain pour agrandir le collège et délibération sur la question de savoir si le projet des nouveaux bâtiments sera mis au concours;
9. Rapport de la Commission du budget sur une demande de crédit supplémentaire pour le service des travaux municipaux;
10. Rapport d'une commission sur l'augmentation du matériel des pompiers;
11. Rapport d'une commission sur l'agrandissement du dépôt de sûreté;
12. Rapport de la Commission des logements insalubres;
13. Continuation de l'aqueduc du chemin de l'Homelet;
14. Supplément pour la reconstruction du calorifère du collège;
15. Travaux à faire au presbytère Sainte-Elisabeth.

M. le Maire vient d'adresser à M. le commandant des Pompiers la lettre suivante que nous nous empressons de reproduire:

« Roubaix, le 2 février 1867.
Monsieur Augustel Grimonprez, capitaine, commandant le corps des Sapeurs-Pompiers.

« J'apprends que le corps des Sapeurs-Pompiers est convoqué pour demain et je sais cette occasion de faire connaître aux hommes que vous commandez et à vous personnellement la satisfaction que j'ai éprouvée lors de l'incendie de l'atelier Duquesnoy en voyant le courage, l'intelligence et l'activité avec lesquels vous ont lutté contre l'élément destructeur. Leurs efforts ont été couronnés d'un beau succès. Je vous prie de les féliciter en mon nom, car ils ont bien mérité de leurs concitoyens.

« Recevez, Monsieur le commandant, l'assurance de ma considération distinguée.

« Le Maire de Roubaix,
» ERNOULT-BAYART. »

Le cours de chimie, toujours si assidûment suivi, avait attiré lundi soir un nombre d'auditeurs plus considérable que de coutume. La salle était comble. Comme nous l'avons annoncé, M. Jaudeau a donné le résultat des analyses faites par lui, des diverses qualités de pain vendues à Roubaix et à Tourcoing. Nous rendrons compte, avec détail, de cette séance aussi intéressante qu'instructive.

SOCIÉTÉ DES BAINS ET LAVOIRS PUBLICS DE ROUBAIX.

N^o des actions de la dite société sortis par le tirage du 4 février 1867:

843	535
469	379
308	431
427	1
076	564
298	617
418	424
117	191

Les porteurs peuvent toucher le montant de ces actions et les intérêts chez le gérant.

Une comédie en trois actes, de M. Brun-Lavaine, vient d'être mise à l'étude au théâtre. Elle est intitulée: *Une Goutte d'eau*.

MM. Laroche-Joubert, Lacroix et C^o, d'Angoulême, nous adressent la lettre suivante:

« Angoulême, le 10 janvier 1867.

« Monsieur,

« Les journaux ayant encore, dans ces derniers temps, annoncé que l'administration des Postes vendrait prochainement des enveloppes de lettre timbrées, nous croyons devoir transcrire ici la lettre que M. le Directeur Général des Postes vient de nous écrire à ce sujet:

« Voici cette lettre:

« Paris, le 2 janvier 1867.

« Messieurs,

« Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 24 décembre dernier, pour me signaler le préjudice causé à votre industrie par l'insertion dans les journaux d'avis annonçant la mise en vente, par le service des Postes, d'enveloppes revêtues de timbres d'affranchissement, et vous m'exprimez le désir d'être autorisé à faire défendre par la voie de la presse ces indications que vous considérez comme inexactes.

« Ainsi que vous le pensez, les avis dont il s'agit ne reposent sur aucun fondement.

« En vous donnant cette assurance, je vous autorise à faire de la présente lettre l'usage que vous jugerez convenable.

« Agréés, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée,

« Le Conseiller d'Etat,

« Directeur général des Postes,

« Signé: VANDAL. »

Cette lettre est péremptoire, on le voit. Elle confirme d'ailleurs ce qu'avait déjà appris, l'année dernière, notre gérant en chef quand il fit des démarches en haut lieu pour amener le Gouvernement à renoncer à ce projet.

« LAROCHE-JOUBERT, LACROIX et C^o »

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 6 février, à 8 heures du soir.

Usages du baromètre; mesure des hauteurs, indication des changements de temps, baromètres à cadran ou à poulie. Baromètres sous liquides. Effets éprouvés sur les montagnes. Applications de la pression atmosphérique: tate-vin ou pompe des celliers; entonnoir magique, tube de sûreté, petit vase d'où l'on fait sortir à volonté deux liquides différents par la même ouverture.

COURS PUBLIC DE DROIT COMMERCIAL.

Jeudi 7 février à 8 heures du soir.

Comment les volontés se manifestent et se lient tacitement et expressément dans les conventions commerciales. Motifs pour lesquels il importe de bien

on s'instruit de trop de choses, et la science n'est guère bonne pour les filles.

— La votre, père Guillaume, vous donnerait-elle quelque sujet d'inquiétude?

— Non, pas encore, Dieu merci; elle a le cœur bon et l'esprit droit; mais elle en sait un peu trop long, dans sa position surtout. Vous connaissez mes principes, Monsieur le baron, je suis de ceux qui croient que chacun doit rester le plus qu'il peut dans sa condition.

— Et vous avez raison, mon vieil ami, c'est toujours été ma pensée.

— Quand on doit vivre tous les jours que Dieu nous dispense en ouvrant ou en payant, la science est comme un verre d'eau-de-vie sur les lèvres d'un enfant; elle peut tuer. Ça vous met dans le cœur un grand désir des choses qu'on n'a pas et qu'on ne peut jamais avoir, et un désir toujours vivant dans un jeune cœur, ça fait comme un lierre autour d'un arbrisseau, ça étouffe. Malheureusement ma fille n'a pas été élevée dans ces principes-là.

— C'est un tort, père Guillaume.

— Eh! sans doute, Monsieur le baron, mais vous savez comment je me suis marié. Ma femme, tout enfant, avait été confiée à mon père, en 93, dans un temps de troubles; elle était d'une famille riche et sa mère lui faisait apprendre toutes sortes d'arts d'agrément. On la croyait destinée à épouser quelque seigneur, un général, un gros négociant, que sais-je!

Les années se passèrent comme ça, continua le père Guillaume. Le mari, qui était parti pour l'Italie, ne revenait pas; un jour on apprit qu'il était mort. L'argent qu'il envoyait ne parvint plus; on alla à Nîmes — nous habitions alors les Cévennes — pour voir ce qui restait de sa fortune.

Mais bah! tout avait été mangé, dilapidé ou confisqué.

— C'est à dire volé, murmura le baron de Lursanne.

— Il ne restait rien; ce coup-là tua la mère, et l'enfant, alors jeune fille, nous resta. Nous l'aimions tous comme si elle avait été de notre sang, et nous la gardâmes. Sur ces entrefaites, 1814 arriva. Mon père, qui était connu pour un bonapartiste, fut menacé. Les choses s'envenimèrent lors des troubles de Nîmes, et dans une rixe on le tua.

J'aurais pu me venger, j'étais assez fort et j'avais assez d'amis pour le faire; mais mon père m'avait appris à laisser le soin de la vengeance à celui qui voit d'en haut, et je préférai m'éloigner.

Je quittai les champs que son sang avait mouillés, et je vins m'établir à Oargues avec la pauvre fille. Je l'aimais sans le lui avoir jamais dit, et cependant elle m'épousa. Je crois vraiment qu'elle le fit par reconnaissance bien plus que par amour. Mais, quand Ursule naquit, elle voulut lui apprendre ce qu'elle savait; et voilà comment il se fait aujourd'hui qu'Ursule touche du piano, chante, brode et lit, comme une demoiselle de Montpellier.

— Ursule est une charmante fille, et ce n'est point un si grand malheur, si avec tout cela elle a les qualités de son sexe et de sa position.

— Elle les a, Monsieur le baron, je ne m'en plains pas; et cependant il est bien malheureux qu'elle sache tant de choses.... Oui, bien malheureux!

— Je ne vois pas trop cependant pourquoi.

— Ah! c'est que de vous jugez de ces choses-là avec vos idées de gentilhomme;

Ursule est douce et patiente, et nulle mieux qu'elle ne s'entend à diriger une maison; mais au milieu de tout cela, je m'aperçois bien qu'elle n'est pas heureuse.

Un père, voyez-vous, ne se trompe pas là-dessus. Il y a des jours où je suis surpris Ursule à son piano, elle chante des morceaux de musique qu'elle fait venir de la ville, et tout en chantant elle a les yeux pleins de larmes; puis, quand elle a fini, elle laisse tomber sa tête dans ses mains, et j'ai beau l'appeler alors, elle ne m'entend pas. Dans ces moments-là, la voix d'Ursule vient je ne sais d'où et me remue les entrailles, à moi qui ne suis pas sensible à ces choses-là.

— Elle doit avoir la voix dramatique, dit d'un ton capable le baron. C'est un contrat ou un mezzo-soprano.

— C'est possible, répondit le père Guillaume de l'air de quelqu'un qui ne comprend pas. D'autres fois elle sort au petit jour, et va courir par les bois; je l'ai rencontrée ainsi sous les saules, regardant l'eau couler à ses pieds. Je la pouvais tirer par le bras avant qu'elle s'aperçût que j'étais là. Quand je lui demandais à quoi elle pense, elle me répond qu'elle n'en sait rien et me suit en souriant; mais lorsque je fais semblant de tourner la tête, elle porte le coin de son tablier à ses yeux.

Elle est rentrée à la ferme après des promenades de quatre à cinq heures, toute trempée par la pluie, sans y avoir pris garde; on dirait que son esprit est dans les étoiles; j'ai voulu lire dans les livres qu'elle feuillette, au coin du feu, en hiver, je n'y ai rien compris; j'ai quelquefois senti une si furieuse colère contre tout ce qui cause ses chagrins, que je voulais jeter les livres par la fenêtre, et le piano au feu; mais

je suis retenu par la crainte de faire une trop grande peine à Ursule.

J'ai pensé à lui donner toutes sortes de colifichets, des dentelles, des rubans, des bijoux, un tas de choses comme les aime les jeunes filles; elle les prenait et ne les mettait jamais; elle en a deux tiroirs tout pleins auxquels elle ne touche pas.

Quand je m'avise de la gronder, elle m'écoute en baissant la tête, me dit que j'ai raison, passe ses petits bras autour de mon cou et m'embrasse. Je ne sais plus que dire alors, et je l'embrasse aussi. Puis, quand vient le soir, je la trouve plantée au milieu d'un pré, regardant le soleil se coucher; un taureau lui viendrait dessus qu'elle ne l'entendrait pas. Ah! Monsieur le baron, tout ça ne serait rien, si elle était heureuse; moi, je m'y habituerai à la fin: est-ce qu'un père ne s'habitue pas à tout? Mais c'est en elle que j'ai mal.

Ici le père Guillaume passa le revers de ses larges mains sur ses yeux, et brillèrent deux larmes; mais comme s'il eût été fâché de ce témoignage de faiblesse, il appliqua un si vigoureux coup de bâton à un jeune peuplier, que l'arbre, rompu, tomba sur l'herbe.

— Ça ne sera rien, mon vieil ami, s'empressa de dire M. de Lursanne, Ursule a dix-huit ans, il faut la marier.

— Si je le croyais, ce serait bientôt fait. Comme il achevait ces mots, le père Guillaume s'arrêta. Les deux personnes étaient arrivées à l'extrémité d'un haie qui bordait un champ de luzerne.

— Il ne faut pas, reprit-il, que l'histoire de mes petits chagrins nous fasse oublier le but de notre course. Voilà, ajouta-t-il, en étendant son bâton dans la direction

d'un bouquet de peupliers, le pré que vous m'avez demandé. C'est de la bonne terre; il arrondit votre métairie des lieux, et je vous le cède bien volontiers; si vous voulez me donner en échange un coin de bois que vous avez derrière les Trois-Deniers.

C'est fait, père Guillaume; touchez-là et prenez le bois.

Après cette courte affaire, les interlocuteurs se séparèrent: le baron prit par la vallée pour retourner à son château de Lursanne, et le père Guillaume par les collines pour rentrer à sa ferme, qui était connue dans le pays sous le nom du Mas d'Aigues-Vives, nom qui lui venait sans doute d'une fontaine dont les eaux fraîches sortaient en nappes blanches des flancs d'un rocher contre lequel s'adossait le bâtiment.

Quand il arriva sur la pelouse dont les vertes ondulations s'étendaient devant la ferme, Ursule était assise sur un tronc d'arbre distribuant du grain à une bande de poules et de poussins qui grouillaient autour d'elle. Percevaux était non loin de là, ajustant le manche d'une pioche; quelques vaches rumaient, mollement couchées dans l'herbe; on entendait au loin le blement des chèvres qui broutaient le thym sur les collines, et dans la ferme les chants des filles qui battaient le lait.

Le père Guillaume, encore ému des discours qu'il avait échangés avec M. de Lursanne, s'arrêta un instant pour considérer ce tableau doux et calme qui reposait ses pensées un peu tristes; sa fille alla vers lui et lui prit la main en cherchant son regard.

AMÉDÉE ACHARD.

(La suite au prochain numéro).